

# LE JOURNAL DE L'ADMD

Faire du  
droit de mourir dans la dignité

**LA** question de société  
des prochaines élections ...

... puis en faire

une réalité **pour tous !**

**#LesFrançaisSontPrêts**

**ASSOCIATION  
POUR LE DROIT  
DE MOURIR DANS  
LA DIGNITÉ.**

N° 153 • FÉVRIER 2022

LE SITE  
D'INTERPELLATION  
DE L'ADMD  
**PAGE 8**

RETOUR EN IMAGES  
SUR LA 14<sup>E</sup> JOURNÉE  
MONDIALE  
**PAGES 10 ET 11**

NOËLLE CHÂTELET :  
INTERVIEW  
**PAGE 15**

DANIÈLE PIERRA  
**PAGE 20**

# Un choix clair !

**E**n ce début d'année, notre association a fait un choix clair dans le cadre de l'élection présidentielle à venir, comme en témoigne la couverture de ce Journal : faire du droit de mourir dans la dignité LA question sociétale des débats à venir. J'en avais fait le vœu dès mon élection à la tête de notre association : notre force militante doit être présente pendant les échéances électorales pour que chaque candidate et chaque candidat se positionne sans faux semblant sur la légalisation de l'euthanasie, du suicide assisté et sur l'accès universel aux soins palliatifs. L'élan né, le 8 avril 2021, lors de l'examen de la proposition de loi d'Olivier Falorni à l'Assemblée nationale *pour une fin de vie libre et choisie* doit se poursuivre car notre combat est plus fort que les mensonges délivrés par les voleurs de liberté. Car notre combat est profondément humain, républicain et laïque. Car notre combat propose un droit qui respectera toutes les consciences et qui n'imposera rien à personne. J'ai besoin de vous pour cela. J'ai besoin de votre engagement pour faire entendre notre voix.

Mon deuxième vœu était de poursuivre ce qui fait également la fierté de notre association : l'entraide et la solidarité au service des adhérents. Notre conseil d'administration a soutenu ma proposition de créer un grand pôle regroupant les actrices et acteurs solidaires au sein de différentes commissions comme les soignants et les médecins conseillers, les juristes conseillers, les représentants des usagers et nos amis bénévoles de l'ADMD-Écoute. Je veux, ici, les saluer et les remercier pour le travail formidable qu'ils fournissent au quotidien pour être à vos côtés, vous renseigner, vous accompagner et vous aider.

Dans quelques mois, je l'espère, notre militantisme et notre force de conviction auront permis l'adoption d'une grande loi de liberté sur la fin de vie. Alors notre entraide et notre solidarité permettront de veiller à sa mise en place et d'accompagner dignement celles et ceux qui le demanderont.

Ensemble, nous réussissons.

**Jonathan Denis**  
**Président**



# Du côté...

## ... DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le lundi 2 novembre 2021, à l'occasion de la 14<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a rencontré la présidente de la commission des lois et députée des Yvelines, Yaël Braun-Pivet, à l'invitation de cette dernière, à l'Assemblée nationale. Ce fut l'occasion pour notre président de revenir sur le parcours parlementaire de la proposition de loi d'Olivier Falorni *pour une fin de vie libre et choisie* et d'échanger sur le débat à porter pour les prochains mois dans cette législature. Yaël Braun-Pivet a assuré Jonathan Denis de son plein soutien à une évolution de la loi pour que chacune et chacun puisse avoir le droit de choisir sa fin de vie.

## ... DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE

Le 25 novembre dernier, notre président, Jonathan Denis, et notre vice-présidente, Anne Vivien, étaient auditionnés par le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE).

Lors de cette audition, Jonathan Denis a pu revenir sur le combat de l'ADMD pour que chaque Français puisse choisir les conditions de sa propre fin de vie dans la définition propre de sa dignité.

Il a également expliqué le nécessaire développement des soins palliatifs en France pour y permettre un accès universel alors que des dizaines de départements restent sans unité.

Anne Vivien est, de son côté, revenue sur le quotidien des médecins confrontés aux demandes des patients pour bénéficier d'une aide active à mourir et a mis en avant les limites de la loi actuelle, Claeys-Leonetti de 2016.

## ... DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Le 20 octobre dernier, le président d'honneur de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, était l'invité du Conseil National de l'Ordre des Médecins qui organisait une table ronde sur les questions sociétales et déontologiques dans le cadre de la réflexion que mène

l'Ordre sur le thème « Soigner demain ». Notre revendication d'une loi de liberté, qui permettra à chacun de rester maître de sa fin de vie, dans le respect des consciences, y compris des médecins, a été défendue avec ardeur. Jean-Luc Romero-Michel a rappelé qu'il s'agissait-là d'une question citoyenne, qui figure au cœur des préoccupations des Français et qui occupera une place centrale dans les débats en vue de la prochaine élection présidentielle...

## ... DES ASSOCIATIONS

À l'initiative de Jonathan Denis, président de l'ADMD, s'est tenue le mardi 9 novembre 2021, une réunion avec Claire Fourcade, présidente de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP), au siège de la SFAP. C'était la première fois que les deux associations se rencontraient officiellement pour une discussion. Un échange franc et courtois de deux heures, qui leur a permis d'échanger sur ce qui peut les rassembler et ce qui peut les séparer dans le cadre d'une évolution de la loi sur la fin de vie. Dans ce dialogue, Jonathan Denis y a rappelé les convictions de l'ADMD et le combat de notre association pour un accès universel aux soins palliatifs et la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté.

## ... DE NOS VALEURS

Mercredi 10 novembre dernier, l'ADMD participait à la 15<sup>e</sup> cérémonie de remise des Prix de la Laïcité, à l'invitation du Comité Laïcité République, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris. Représentée par notre président Jonathan Denis, notre président d'honneur Jean-Luc Romero-Michel et notre secrétaire général Yoann Brossard, l'ADMD a ainsi pu manifester son profond attachement aux valeurs laïques républicaines. Nous félicitons chaleureusement l'ensemble des récipiendaires de cette édition, dont Richard Malka, avocat de Charlie Hebdo, et Rachel Khan, écrivaine ; gratifiés respectivement du Prix national de la laïcité 2020 et 2021.

# Sommaire



RETROUVEZ  
LA PRÉSIDENTE  
DE NOTRE COMITÉ  
D'HONNEUR PAGE 15

Vie des délégations	4 à 7
➤ Carte blanche à Dominique Attingré	6
14 <sup>e</sup> Journée mondiale	10 et 11
Les Jeunes ADMD	12 et 13
Solidarité & entraide	16 et 17



## Le mot du secrétaire général.

**Notre association**, par les nombreuses actions menées dans nos délégations, est mobilisée partout en France pour faire du droit de mourir dans la dignité un sujet d'échanges, de rencontres et de partages. La 14<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, le 2 novembre dernier, a été l'occasion de l'organisation d'une centaine de réunions publiques, de rassemblements, de ciné-débats, de présences sur les marchés... sur l'ensemble du territoire.

Je tiens ici à remercier nos délégués très investis et les milliers de militants qui ont participé à ces événements. Si cette période de crise sanitaire complique souvent l'organisation de manifestations, la multitude d'actions menées depuis quelques mois nous prouve le besoin de toutes et tous de se retrouver pour poursuivre notre combat plus que jamais d'actualité. Les témoignages et échanges que nous recueillons lors de ces actions de terrain nous prouvent l'urgence - si cela était encore nécessaire de le prouver - de légiférer en faveur d'une fin de vie choisie.

Ensemble, nous obtiendrons ce choix. Ensemble, nous obtiendrons ce droit.

**Yoann Brossard**  
Secrétaire général

## Vie des délégations.



### DOUBS

#### DÉLÉGUÉE : SÉVERINE ARNAUD

En coopération avec la Ligue des Droits de l'Homme, la délégation de l'ADMD pour le Doubs, sous la conduite de sa déléguée Séverine Arnaud, a organisé le samedi 13 novembre 2021 une grande réunion d'information sur la fin de vie, au Kursaal de Besançon. Près de 300 personnes avaient pris place, au cœur de ce magnifique bâtiment construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Cette rencontre a été construite pour être un exposé clair et instructif sur ce qui se passe en Belgique, en Suisse et dans notre pays en matière de fin de vie, avec une présentation des textes et dispositions qui la régissent, répondant ainsi aux questions des Françaises et des Français qui s'interrogent. Trois spécialistes de la question étaient réunis : Jonathan Denis, président de notre association ; Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD Belgique ; Jean-Jacques Bise, coprésident d'Exit Suisse Romande.

Avec clarté et grande humanité, Jacqueline Herremans et Jean-Jacques Bise ont expliqué le cheminement qui a mené leur pays à une loi de fin de vie apaisée. Jonathan Denis a rappelé la mobilisation de notre association pour qu'une telle loi soit votée en France lors de la prochaine mandature.

### HAUTE-GARONNE

#### DÉLÉGUÉ : PIERRE JUSTON

Le 5 novembre 2021, la délégation pour la Haute-Garonne de l'ADMD, son délégué Pierre Juston et le délégué adjoint Jeunes, Gaëtan Blaize, invitaient les parlementaires du département à un dîner.

Les cinq députés présents (Pierre Cabaré, Monique Iborra, Jean-Luc Lagleize, Sébastien Nadot, Elisabeth Toutut-Picard) se sont montrés très intéressés par la



question de la fin de vie et les débats furent riches. Certains étaient déjà des soutiens, d'autres découvraient l'ADMD. Chose éminemment positive, la plupart de ceux qui ne pouvaient être présents ont expressément demandé qu'un nouveau dîner soit organisé !

Roland Bugat, professeur en oncologie et membre du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie, avait été également invité à ce dîner. Outre son intervention passionnante, cela aura aussi permis de démontrer que l'ADMD n'est pas la caricature que nos opposants aiment à faire de notre association. Elle travaille avec des médecins qui ne se positionnent pas tous, loin s'en faut, contre une évolution de la loi.

Notre délégué a pu rappeler en quoi notre combat est laïque, car il vise à protéger la liberté de conscience des patients en fin de vie. Enfin, la question des élections, présidentielle et législatives, fut au cœur des échanges, contribuant ainsi à mettre au centre des sujets sociétaux la cause pour laquelle nous militons.

## SARTHE

**DÉLÉGUÉ : RÉMI MARCHAND**



La délégation de l'ADMD pour la Sarthe remercie très sincèrement l'APPAMH Sarthe, Association Pour le Prêt d'Appareillage aux Malades et Handicapés, pour leur geste très généreux.

En effet, le 5 janvier dernier, la présidente de l'APPAMH, Véronique Poilvilain, a remis à notre délégué, Rémi Marchand, accompagné de sa déléguée adjointe, Béatrice Sylvain, un chèque d'un montant de 5 000 €, manifestant ainsi son soutien à notre association. L'APPAMH, par le biais de son conseil d'administration, a choisi de soutenir et d'encourager les actions de l'ADMD dans la Sarthe. Cette participation financière sera utilisée à bon escient dans le cadre des activités de la délégation, et notamment pour contribuer à aménager le futur local de la délégation dans le cadre du déménagement à venir de la Maison des Associations du Mans. Merci encore à l'APPAMH pour sa générosité et son soutien.

Nous vous invitons à parler de cette structure autour de vous. Son seul outil de communication, c'est la bouche à oreille, auquel nous avons à cœur de contribuer. Voici son site internet : [appamh72.org](http://appamh72.org)



*« J'APPRENDS À JOUER AVEC CET ÉLÉMENT (LA PEINTURE) QUI ME MÈNE OÙ IL VEUT ET M'AUTORISE À CROIRE DE TEMPS EN TEMPS QUE JE NE SUIS PAS POUR RIEN DANS LA SURPRISE DU RÉSULTAT... ».*

**Renaud Destre**

## VAR

**DÉLÉGUÉE : NADJA CSOMOR**

À Draguignan – dans le Var – a été organisée une exposition des œuvres de Renaud Destre. Cet adhérent et artiste (Collectif Caboch'Arts) avait souhaité pour son décès ni fleurs ni couronnes, mais des dons à l'ADMD. Il voulait également que ses œuvres et esquisses soient vendues à prix libre au bénéfice de l'ADMD. Sa compagne Elisabeth et le collectif ont ainsi organisé une manifestation d'une semaine. L'inauguration le 2 novembre dernier, lors de la 14<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, aura été un focus sur les œuvres picturales de cet artiste en présence de la déléguée de l'ADMD pour le Var, Nadja Csomor. Adhérents, curieux, passants... ont répondu présents pour soutenir cet événement généreux. Le bénéfice de la vente s'est élevé à 1 740 € (une trentaine de donateurs).

**MERCI !**

À notre marraine Line Renaud qui, par ses mots puissants et généreux, a su toucher le cœur des Français.



## Carte blanche à ...

# Dominique Attingré

DÉLÉGUÉE POUR LA DORDOGNE

**D**ès mon plus jeune âge, à travers mon oncle paternel déporté politique dès 1942, mon père – son plus jeune frère – engagé dans la résistance et mon arrière oncle maternel, poilu gazé dans les tranchées de la guerre de 14/18 et qui me parlait de la solidarité de ses compagnons de misère, tirailleurs sénégalais, j'ai été confrontée à la prise de conscience que l'on peut maîtriser sa vie par ses choix, même s'ils sont dangereux. Bien sûr, il faut savoir choisir ! J'ai été sensibilisée très tôt à ce que c'est de défendre les droits de l'Homme, les combats sociaux et politiques pour les droits et les libertés, savoir se libérer des préjugés racistes et discriminatoires dans un esprit humaniste. Pour moi ce sont des principes essentiels pour essayer de mener une vie digne, une vie de femme libre !

En mai 2001, au cours d'un colloque au Palais des Congrès de Paris intitulé « La dignité humaine, un droit inaliénable », je faisais la connaissance de Henri Caillavet et de l'ADMD.

Plus tard, je suis venue vivre en Dordogne ; le délégué d'alors quittait ses fonctions et me demandait si je voulais bien lui succéder. Décision difficile. Après réflexion, j'acceptais. Me voilà confrontée à des appels téléphoniques, pathétiques. Des adhérents désespérés qui me confient leurs difficultés... Je crois que ce sont ces moments-là qui sont les plus difficiles à vivre émotionnellement car, au début, on se sent démuni. Il faut organiser des conférences,



*« J'AI ÉTÉ SENSIBILISÉE TRÈS TÔT  
À CE QUE C'EST DE DÉFENDRE  
LES DROITS DE L'HOMME »*

des rencontres, des débats, rencontrer d'autres associations, des politiques, échanger, informer, essayer de convaincre... Pas facile de prendre la parole en public devant des gens qui ne partagent pas forcément vos idées... Lorsque je prépare ces conférences publiques, je vais toujours relire les arguments de nos contradicteurs, parfois agressifs et violents, car il faut faire face dans l'immédiateté sans se désarçonner. C'est aussi un travail sur soi-même qu'il faut pratiquer et, quelques fois, une remise en cause personnelle.

Je me suis totalement investie et je ne le regrette pas. Toutes ces rencontres m'ont enrichie et me permettent de mieux comprendre les angoisses, les motivations de chacun. Déléguée de l'ADMD, c'est défendre une liberté fondamentale, porter un combat juste et humaniste dans lequel je me retrouve.

# Délégations orphelines

Au 11 février 2022

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

DÉPARTEMENTS	ADHÉRENTS
Ardennes	114
Aube	176
Aude	451
Cantal	124
Cher	294
Côtes-d'Armor	752
Drôme	713
Eure-et-Loir	413
Loire-Atlantique	1 687
Lozère	131
Meurthe-et-Moselle	651
Nièvre	220
Oise	448
Pas-de-Calais	464
Pyrénées-Atlantiques	1040
Saône-et-Loire	478
Somme	219

**Total adhérents de l'ADMD au 11 février 2022 : 75 419**

Vous souhaitez contacter une délégation par mail ?



L'adresse est : [admd<Numerodedepartement>@admd.net](mailto:admd<Numerodedepartement>@admd.net)

Par exemple :

- Délégation pour l'Ain : [admd01@admd.net](mailto:admd01@admd.net)
- Délégation parisienne : [admd.paris1@admd.net](mailto:admd.paris1@admd.net) (1<sup>er</sup> arrdt)

## Nouveaux délégués

Nommés par le conseil d'administration du 20 novembre 2021 ou du 28 janvier 2022



La procédure de recrutement de délégués pour la Corrèze, le Lot et les Yvelines est en cours.

### 1. Christine Brunet

Paris 15<sup>e</sup>  
[admd.paris15@admd.net](mailto:admd.paris15@admd.net)

### 2. Jérémy Budzynowski

Val-de-Marne  
[admd94@admd.net](mailto:admd94@admd.net)

### 3. Elisabeth Duclut

Côte-d'Or  
[admd21@admd.net](mailto:admd21@admd.net)

### 4. Chantal Links

Paris 4<sup>e</sup>  
[admd.paris4@admd.net](mailto:admd.paris4@admd.net)

### 5. Sylvie Longeon-Curci

Rhône  
[admd69@admd.net](mailto:admd69@admd.net)

### 6. Christian Paulhe

Tarn  
[admd81@admd.net](mailto:admd81@admd.net)

## L'Admd recherche ses futurs délégués

Contact | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : [s.arrault@admd.net](mailto:s.arrault@admd.net)

### MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le représentant du conseil d'administration de l'association dans la délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte du délégué qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il

peut constituer une équipe de délégués adjoints.

### CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser l'informatique, avoir accès à internet, être familiarisé avec les réseaux sociaux.

### TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations symboliques

(2 novembre), relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

### PROFIL DU CANDIDAT

- Expérience : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- Qualités : dynamique, apte à superviser une équipe ; capacité à prendre la parole en public.

### CONDITIONS

- Statut : bénévolat
- Durée du mandat : un an minimum, renouvelable
- Remboursement intégral des frais engagés
- Documents à envoyer : lettre de motivation + CV

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...). Le service ADMD-Écoute répond aux questions liées aux situations personnelles de fin de vie.



# Un site d'interpellation, pour quoi faire ?

À l'occasion des élections du printemps 2022, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité met en ligne un site d'interpellation pour faire de l'aide active à mourir LA question de société du débat public et politique des prochains mois.

À travers le site LesFrancaisSontPrets.fr, l'ADMD met à disposition des Françaises et des Français un outil simple d'utilisation. Le site permet ainsi à chaque utilisateur d'interpeller en quelques clics les candidates et les candidats et de leur demander de bien vouloir prendre l'engagement de légaliser l'aide active à mourir – une loi de liberté qui respectera véritablement nos dernières volontés en fin de vie – s'ils devaient être élus. Ce site d'interpellation permet de souligner la volonté des 96% de Français (sondage Ipsos pour Lire la politique – mars 2019) qui souhaitent obtenir enfin la grande loi de liberté que revendique l'ADMD depuis près de 42 ans et de faire connaître les buts et les actions militantes de notre association. Ce site permet également à chaque Française et à chaque Français d'interpeller les différents candidats déclarés. Il donnera pour chacun leur opinion, mentionnera leurs prises de parole publique, sur le sujet de la fin de vie. Il s'agit-là d'une simple information, et en aucun cas d'une prise de position pour notre association qui conserve sa stricte neutralité à l'égard du monde politique.



## 5 ÉTAPES POUR INTERPELLER LES CANDIDATES ET CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE 2022 :

- **Étape 1 :** Je me connecte au site LesFrancaisSontPrets.fr .
- **Étape 2 :** Je choisis le candidat à interpeller et je clique sur son image.
- **Étape 3 :** Je valide le message d'interpellation proposé et, si je le souhaite, je le complète et le personnalise dans le cadre prévu à cet effet. Je sélectionne la région dans laquelle j'habite – à des fins statistiques – et je confirme mon adresse mail.
- **Étape 4 :** Je clique sur le bouton « J'INTERPELLE » afin de valider ma démarche.
- **Étape 5 :** Je partage le message sur les réseaux sociaux et/ou par mail pour faire vivre le débat !

Vous pouvez bien évidemment interpeller plusieurs candidats, voire plusieurs fois le même candidat avec la même adresse électronique.

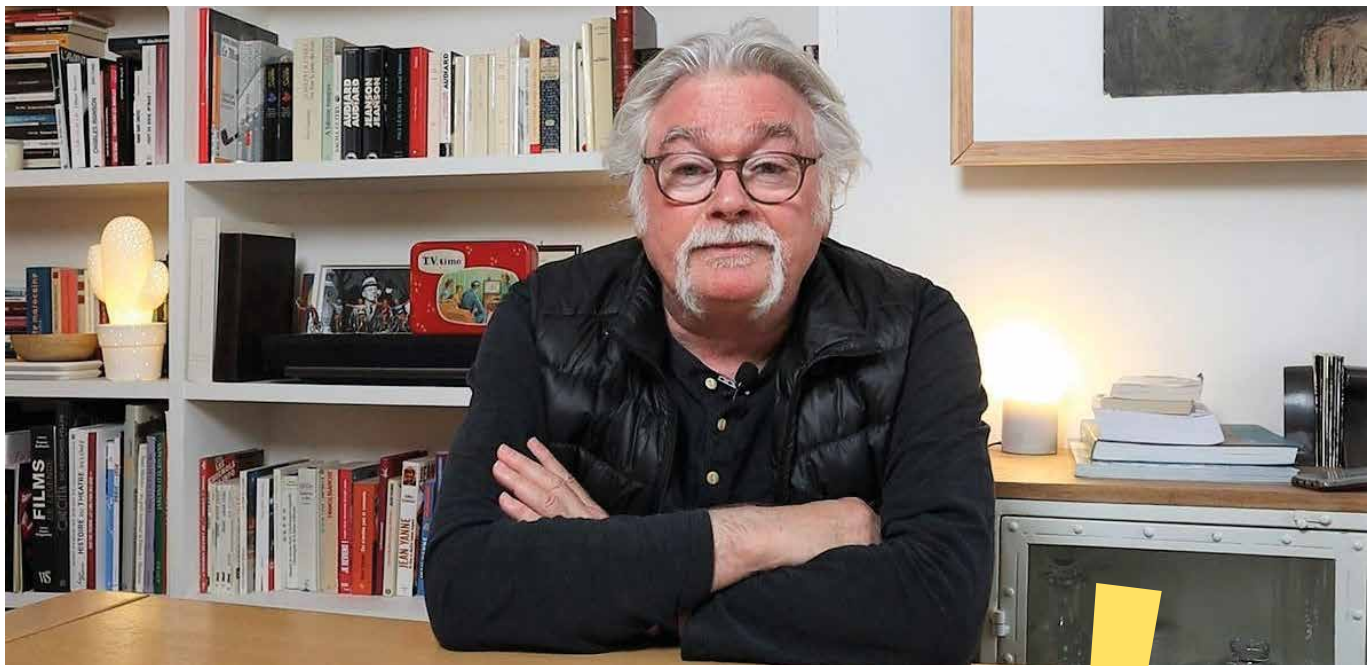
Ensemble, militons, agissons et interpellons les candidats en quelques clics pour faire du droit de mourir dans la dignité une réalité pour tous !

**Franck Duquênouy**  
Chargé de communication



Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, a enregistré une vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site de l'ADMD, pour appeler les militants de la liberté à interpeller les différents candidats à l'occasion des élections du printemps prochain : présidentielle (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin). N'hésitez pas à la relayer largement.





# Le coup de gueule de Christian Rauth

« La loi sur la fin de vie abandonne les personnes atteintes de maladies neurodégénératives. »

**C'**est en décembre dernier que l'acteur et scénariste Christian Rauth, membre du comité d'honneur de l'ADMD, a reçu chez lui l'ADMD pour réitérer son engagement en faveur du droit de mourir dans la dignité.

L'acteur s'est exprimé sur les limites de la loi Leonetti qui ne protège pas les patients atteints de maladies neurodégénératives : « Alzheimer, Charcot, Parkinson... Ces maladies nous effraient car elles nous privent de nous-mêmes, en nous enfermant dans un corps, dans une vie, que l'on ne maîtrise plus... ».

C'est par ces mots forts que Christian Rauth débute son plaidoyer. Face à l'objectif, le comédien nous explique avec sensibilité et émotion l'insupportable situation des patients en fin de vie atteints de maladies neurodégénératives. La violence et l'inhumanité de la loi Leonetti (loi du 2 février 2016) transparaissent davantage dans ces situations où le dispositif légal est inopérant car la seule échappatoire à l'abominable enfermement dans son propre corps est la sédation profonde et continue, pratiquée « dans les toutes dernières heures, voire les

tout derniers jours de la vie », alors que les patients sont entrés en phase agonique depuis déjà de longs mois...

« Une vie où on est enfermé dans son corps... c'est une condamnation ! » rappelle Christian Rauth. Une injuste réalité que combat l'ADMD ! Notre combat est humaniste, progressiste et universel ; en ce temps de campagne présidentielle, nous militerons ardemment pour que l'aide active à mourir soit légalisée en France. Mention spéciale à Tartine, le fidèle compagnon à quatre pattes de Christian Rauth, qui était tout à l'écoute des revendications de son maître. Nul doute que Tartine milite, elle aussi, avec ferveur pour qu'une loi de liberté soit votée. Mais pour elle, le jour où l'heure sera venue, nul doute que son maître l'accompagnera dans un geste d'humanité et de compassion afin de lui éviter les souffrances inutiles. Vive la vie de chien !

## À NOTER

Retrouvez la vidéo de Christian Rauth sur le site de l'ADMD





1



1



1



2



1



1

# 14<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité



3

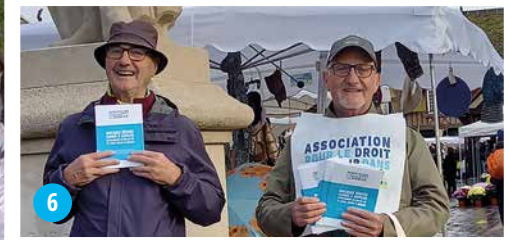


4

- 1. Paris
- 2. Besançon - Doubs
- 3. Angoulême - Charente
- 4. Chartres - Eure-et-Loir
- 5. Châtillon-sur-Loire - Loiret
- 6. Deauville - Calvados
- 7. Périgueux - Dordogne
- 8. Vannes - Morbihan
- 9. Dijon - Côte-d'Or
- 10. Le Mans - Sarthe
- 11. Limoges - Haute-Vienne
- 12. Quimper - Finistère
- 13. Toulouse - Haute-Garonne
- 14. La Rochelle - Charente-Maritime



5



6



7



8



9



10



11



10



12



13



14

# Plus motivés que jamais !

Quelle joie de pouvoir vous annoncer notre toute nouvelle nomination aux postes de co-responsables des Jeunes ADMD ! Nous remercions tout d'abord Maxime Collobert et Benjamin Mattely pour tout le travail qu'ils ont accompli, en partie dans une période compliquée durant laquelle ils ont su adapter nos actions et notre communication pour que notre combat rayonne. Nous adressons également un grand merci à Jonathan Denis, le président de l'ADMD, Philippe Lohéac, le délégué général, et tout le conseil d'administration de l'ADMD pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Comme nos prédécesseurs, nous sommes prêts à nous battre pour une loi de liberté qui respecte les libertés individuelles et le libre choix en fin de vie. Pour notre investiture, nous avons constitué une feuille de route prête et claire : nous ferons le maximum pour faire parler du droit de mourir dans la dignité et des actions de notre belle association.

Chez les adhérents de moins de 36 ans de l'ADMD, nous continuerons à faire vivre les actions créées par nos prédécesseurs qui ont grandement su faire leurs preuves : 7<sup>e</sup> édition de l'AdmdTour avec un nouveau tracé, participation au festival de musique Solidays, séminaire des Jeunes ADMD, actions militantes pour la présidentielle 2022, participation aux Journées des délégations et à l'assemblée générale de l'ADMD pour vous présenter nos actions. Cette année 2022 sera innovante pour les Jeunes ADMD avec la création d'un nouveau tract jeunes, l'organisation des ApéroTalk, la création d'une web-série et le lancement d'un grand appel à témoignages. Une année durant laquelle nous militerons sans relâche pour le libre choix en fin de vie !



**Déborah Fort et Franck Duquènoy, co-responsables des Jeunes ADMD**

## DÉBORAH FORT

 @debofort

Engagée depuis bientôt 4 ans dans notre association, j'ai à cœur de me battre pour que le choix de notre fin de vie ne soit plus un mirage mais bien une réalité. Le cas de Vincent Lambert et de la mort de mes deux grands-pères dans des conditions difficiles m'ont marquée à vie, c'est pourquoi j'ai décidé de rejoindre l'ADMD. Ces quatre années de militantisme m'ont permis de connaître sur le bout des doigts notre association, et c'est avec beaucoup de bonheur que je travaille en binôme avec Franck, un fervent défenseur de notre cause que je trouve très inspirant. Nous continuerons tous les deux à travailler

dans la lignée de nos deux prédécesseurs tout en proposant de nouvelles actions, comme un nouveau tract jeunes, un projet qui me tient à cœur. Durant ces deux années, nous ferons notre maximum pour mener à bien notre combat. A très vite lors de nos prochaines manifestations Jeunes ADMD !



## FRANCK DUQUÈNOY

 @FranckDuqn

Fervent militant du libre choix et des libertés individuelles auprès de l'ADMD depuis cinq ans désormais, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation que je m'investis quotidiennement dans cette cause humaine, laïque et universelle qu'est le droit de mourir dans la dignité. Avec Déborah, nous le savons, cette année 2022 est importante pour notre combat, nous sommes plus que jamais motivés pour faire du libre choix en fin de vie un droit pour chaque Française et chaque Français ! Durant les prochains mois, nous serons présents sur les réseaux sociaux et sur le terrain pour informer et sensibiliser chaque citoyen sur leurs droits en fin de vie. Chaque jour, de plus en plus de jeunes rejoignent notre combat pour apporter leur pierre à l'édifice. Notre combat pour l'autodétermination doit être entendu ! Il est temps de légiférer en faveur d'une loi de liberté !

**#LesFrançaisSontPrêts !**



Les Jeunes ADMD militent activement sur le terrain pour informer les Français de l'importance de rédiger leurs directives anticipées et de légiférer en faveur d'une loi de liberté en fin de vie. Au sein de ce mouvement dynamique, on retrouve l'Équipe Nationale Rassemblant les Jeunes ADMD (ENRJ) : une équipe soudée qui décline et amplifie les actions de l'ADMD à travers des événements nationaux et locaux. La fin de vie nous concerne tous, jeunes et moins jeunes. La question de la fin de vie est inhérente à chacun ; c'est pourquoi, les Jeunes ADMD accordent beaucoup d'importance à travailler en harmonie avec les délégués de l'ADMD. La feuille de route des Jeunes ADMD pour l'année 2022 est prête et claire ! Les actions qui seront menées seront pleines de vivacité et d'énergie pour faire du droit de mourir dans la dignité la question de société en ces temps d'élections.



# Demandez le programme

Cette année militante a débuté à Toulouse. Une équipe de militants a bravé le froid en distribuant des tracts au Capitole afin de parler fin de vie. Cette action a donné le départ de la mobilisation des jeunes.

Les Jeunes ADMD seront ensuite pleinement mobilisés durant ces temps d'élections. L'objectif est clair : interpeller les candidats à la présidentielle pour qu'ils s'expriment sur l'obtention d'une loi de liberté en fin de vie. Durant ce temps fort, les jeunes se réuniront lors de leur séminaire annuel ; un moment important où la réflexion et la cohésion sont de mise.

## FESTIVAL SOLIDAYS



En ces temps de crise sanitaire, rien n'est certain ; le maintien du Festival reste donc en suspens... Ce qui est sûr, c'est que

les Jeunes ADMD bénéficient d'une grande visibilité lors de cet événement. Et pour cause... Des milliers de jeunes festivaliers seront sensibilisés au droit de mourir dans la dignité grâce à un stand plein de vie et à des activités ludiques pour mieux comprendre l'importance de rédiger ses directives anticipées et d'obtenir une loi de liberté en fin de vie.

## 7<sup>E</sup> ÉDITION DE L'ADMDTOUR



Comme chaque été, l'ADMDTour fera son grand retour pour sensibiliser les Français aux valeurs de l'ADMD et à la rédaction des directives anticipées. Grâce à de nouvelles idées, cette édition de l'ADMDTour aura une plus grande visibilité.

## L'ÉTÉ DES JEUNES ADMD

Afin de s'adapter à la situation sanitaire, l'édition 2020 de l'ADMDTour avait fait place à une web-série intitulée *L'été des Jeunes ADMD*. Ces capsules vidéo animées par les Jeunes ADMD ont rythmé l'été 2020. Droits de la personne malade, rédaction des directives anticipées, rôle de la personne de confiance : des sujets expliqués en vidéo afin d'informer sur les droits en fin de vie.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / JOURNÉE MONDIALE

Comme chaque année, les Jeunes ADMD participeront à la 42<sup>e</sup> assemblée générale de l'ADMD et à la 15<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Ces deux temps constituent des moments forts pour la vie de notre association durant lesquels les jeunes seront aux côtés des délégués et des adhérents.

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ANIMATION POUR DE NOUVELLES ACTIONS



Les Jeunes ADMD ne manqueront pas encore de vous surprendre ! Voici un bref aperçu de leurs travaux en cours :

- création d'un tract

spécial à destination des jeunes étudiants

- participation à la Fête de l'Humanité
- organisation d'ApéroTalk
- lancement d'un grand appel à témoignages

Un proverbe chinois dit très justement que « lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se changent en or ». Les Jeunes ADMD en sont plus que convaincus ! Notre force c'est d'avancer ensemble vers notre but ! Alors, gardons l'espoir et gardons le cap !



# Ça s'est passé à l'étranger.

*Aide active à mourir : année après année, la France prend du retard sur ses voisins.*

**Alors que le Gouvernement français fait toujours la sourde oreille et refuse toujours de légaliser l'aide active à mourir – malgré la pression des Français et, depuis avril, des députés qui ont majoritairement voté l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi d'Olivier Falorni posant les fondements de l'aide active à mourir dans notre pays – plusieurs pays étrangers ont revu, en 2021, leur législation sur la fin de la vie et autorisé l'aide médicale active à mourir.**

Il faut noter que pas un seul de ces pays ne s'est inspiré de la loi française, la terrible loi rédigée par Alain Claeys et Jean Leonetti. Pourtant, en France, les voleurs de liberté nous disent que la loi de 2016 est la meilleure du monde... Balivernes ! Si elle était la meilleure du monde, elle serait une source d'inspiration. Si elle était la meilleure du monde, nous verrions des étrangers s'exiler dans notre pays pour profiter de notre loi sur la fin de vie. Or, si beaucoup de Français partent mourir en Suisse, en Belgique ou ailleurs, aucun étranger, jamais, n'est venu mourir en France. La loi Claeys/Leonetti porte dans sa rédaction même, en refusant de respecter la parole du patient et en condamnant les patients en fin de vie à mourir de faim et de soif, les drames que nous connaissons chaque jour. Petit tour d'horizon des dernières avancées dans le monde en 2021...

- Au Portugal, en janvier et en avril, le Parlement a voté, de manière définitive, la légalisation de l'aide active à mourir. Le président de la République usant (abusant ?) de son droit de veto, le texte a été renvoyé pour examen.
- En mars, l'état américain du Nouveau-Mexique a légalisé l'aide active à mourir, devenant ainsi le 11<sup>e</sup> état américain à avoir une loi de liberté.
- Au Chili, en avril, la chambre basse du Parlement a approuvé un projet de légalisation de l'euthanasie.

- En Allemagne, en mai, l'Ordre des médecins a voté en faveur de la suppression de l'interdiction de l'aide au suicide.
- En Ecosse, en juin, un projet de loi de légalisation de l'aide active à mourir a été déposé au Parlement.
- A la fin du mois de juin, la loi de légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie est entrée en vigueur en Espagne.
- En Angleterre, en octobre, une proposition de loi en faveur de l'aide active à mourir a été votée en seconde lecture par la Chambre des Lords.
- En Italie, en novembre, un italien tétraplégique a été autorisé, par le comité d'éthique, à bénéficier d'un suicide assisté en raison de la gravité de son état et de ses souffrances inapaisables.
- En novembre, la législation autorisant le décès médicalement assisté est entrée en vigueur en Nouvelle-Zélande.
- En Autriche, en décembre, le Parlement a approuvé la légalisation du suicide assisté pour les personnes atteintes d'une maladie grave ou incurable.
- Et alors que deux des six états australiens avaient déjà légalisé l'aide active à mourir, la Tasmanie (en mars), l'Australie méridionale (en juin), le Queensland (en septembre) et la Nouvelle-Galles du Sud (en novembre) les ont rejoints. L'Australie réunie...

La France doit renoncer à son entêtement et sortir de l'impasse dans laquelle certains, en matière de fin de vie, l'ont conduite. Le Gouvernement français – l'actuel ou le prochain – s'honorerait à tirer les leçons des drames de la fin de vie qui, de Vincent Humbert à Vincent Lambert, en passant par Maïa Simon, Anne Bert, Alain Cocq et les milliers d'anonymes décédés dans des conditions insupportables, prouvent de manière indiscutable que les trois lois Leonetti qui se sont succédé dans notre pays furent des erreurs.

**Philippe Lohéac**  
Délégué Général

# Noëlle Châtelet, présidente du comité d'honneur de l'ADMD.

*Plus que jamais mobilisée en faveur du droit à l'autodétermination en fin de vie, Noëlle Châtelet, auteur de l'inoubliable Dernière Leçon et, plus récemment, de Laisse courir ta main (Le Seuil – voir page 20) se confie aux lecteurs du Journal de l'ADMD. Entretien avec une femme de cœur et de conviction...*

**Vous êtes une femme libre et engagée. Nous connaissons tous La Dernière Leçon que votre mère vous a apprise... Pourquoi militer pour le droit de mourir dans la dignité, et faire de votre chemin personnel un combat d'intérêt général ?**

Sans la leçon de ma mère, en effet, pour comprendre cette ultime liberté qu'est le droit de choisir sa mort, sans le travail d'apprentissage personnel – car j'ai dû débattre avec moi-même – je ne serais pas devenue la militante que je suis. À la sortie du livre consacré à cette expérience et à l'abondance des courriers reçus, j'ai pris conscience de cette terrible réalité : on meurt mal en France ! Ne me devais-je pas, alors, de tenter à ma façon de répondre aux appels au secours déchirants des Français en quête d'une belle mort ? En faire un devoir moral et sociétal ?

**Depuis de nombreuses années, vous êtes la présidente du comité d'honneur de l'ADMD. Comment mobilisez-vous les personnalités qui composent ce comité prestigieux ?**

Depuis 18 ans maintenant, je saisis toutes les occasions d'alerter sur cette question essentielle. Les personnalités qui s'engagent à leur tour ont valeur d'exemple pour beaucoup. Ces personnalités du monde de la pensée et de la culture sont des références. Elles enrichissent le débat, où la sensibilité et le talent sont au rendez-vous.

**Le monde de la création est effectivement très présent dans le comité d'honneur que vous présidez...**

Oui, à juste titre. Je crois à la puissance de l'art sous toutes ses formes pour porter haut et fort le message de liberté et d'humanité que nous demandons. L'art a pour lui la force de l'émotion ; c'est une arme parfois plus persuasive que les discours...

**Qu'attendez-vous des candidats à la prochaine élection présidentielle ?**

Le moins que l'on puisse dire est que les présidents sont restés bien frileux sur le droit à mourir en France. Ce n'est pas faute de leur avoir parlé les yeux dans les yeux (je pense à François Hollande et à Emmanuel Macron). Frileux par opportunisme ? Par lâcheté ? Par méconnaissance, surtout, du souhait de nos concitoyens qui, à

95%, attendent d'eux une réponse ferme et courageuse sur le droit de choisir sa mort et, surtout, d'y être aidé.

En avril prochain, c'est sur ce courage que nous jugerons chacun des candidats, et sur leur aptitude à entendre enfin ce que veut le pays.

**Avez-vous bon espoir que ce droit, qui existe déjà dans tant de pays européens, existe bientôt en France ?**

Après 40 ans de combat, obtenir une loi à la hauteur de nos exigences n'est plus, cette fois, un vain espoir. Nous sommes, grâce à la nouvelle composition de l'Assemblée, plus ouverts, plus jeunes, davantage féminisés, toutes obédiences confondues, très près du but. D'autant qu'autour de nous, ne serait-ce qu'en Europe, nombre de pays nous ont devancés et montré la voie d'une législation sereine et sans dérive. La France, patrie des droits de l'Homme, sera-t-elle la dernière à offrir à ses concitoyens le droit au bien mourir ? Nous, nous sommes prêts. Comme l'était déjà ma mère, quand elle a mis fin à ses jours, dans une solitude qui demeure mon plus grand regret. Elle est partie seule, la loi ne m'a pas donné le droit de l'accompagner. Je me bats pour que ce droit, les Français l'obtiennent. Qu'ils meurent librement, entourés des leurs.



© Franck Duquênou

# L'ADMD, une association militante, mais pas uniquement...

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, référence pour son action militante en faveur du droit de mourir et de vivre dans la dignité jusqu'au bout, est également une association d'écoute, d'entraide et de conseils. Dans le souci de rester au plus près de ses adhérents, l'ADMD souhaite assurer une solidarité par le lien d'appartenance qu'elle crée à ses valeurs humanistes. Elle s'adapte aux nouveaux besoins et s'engage dans des combats touchant l'humain. Savoir à qui s'adresser quand on a besoin d'aide n'est pas toujours facile. On peut être entouré et se sentir seul dans ses convictions.

Vous pouvez contacter votre délégué départemental ; celui-ci, bénévole, n'a pas toujours la possibilité de répondre rapidement. Il existe la plateforme ADMD-Écoute. Suite à des années d'écoute, elle est devenue un pôle de savoirs, pour apporter une entraide rapide et gratuite. L'ADMD peut utiliser les compétences des commissions Soignants et juridique pour vous venir en aide. Enfin, grâce à ses 200 représentants des usagers, l'ADMD contribue à la démocratie sanitaire.

Dr Sylvie Dargery

Administratrice, chargée de la solidarité et de l'entraide

## L'ADMD-Écoute

Dès 1996, une ligne téléphonique dédiée aux questions et demandes d'informations des adhérents et des non-adhérents a été ouverte. En 2021, quelques chiffres :

<b>Nombre de créneaux assurés (3 heures)</b>	353 demi-journées (du lundi au vendredi). Soit plus 1 000 heures (2021)
<b>Rendez-vous sur place</b>	45
<b>Appels téléphoniques</b>	Appels d'adhérents : 1 989 (2020 : 1 411 / 2019 : 1 520) Appels de non-adhérents : 450
<b>Courriers et courriels</b>	Courriers papier : 125 Courriels d'adhérents : 200 Courriels de non-adhérents : 85

Les écoutants disposent de documents d'information et de fiches juridiques relatives à la fin de vie, aux lois française et étrangères, d'un annuaire des adresses utiles et de nombreux articles du site de l'ADMD, notamment. Appels et courriers de nos adhérents sont consignés dans leur dossier personnel (dans le cadre strict du RGPD), afin d'assurer le meilleur suivi des questions posées, en relation étroite avec le délégué départemental qui reçoit copie des comptes rendus. Les questions arrivent par téléphone, mail ou courrier. Parmi les plus fréquentes :

- Faire ses directives anticipées, trouver une personne de confiance, je suis tellement isolé...
  - Ça sert vraiment les directives ? Comment seront-elles appliquées, qui saura me défendre ?
  - Je souffre trop, je veux abrégé ces souffrances insupportables, aidez-moi !
  - Je veux aller en Suisse ou en Belgique. Ça marche comment ? Ça coûte combien ?
  - J'ai une maladie neurodégénérative, un cancer en stade avancé, je ne veux pas aller en EHPAD...
  - Une amie m'a parlé de l'ADMD, je souhaite adhérer.
- Aider à comprendre la loi, parler des directives anticipées et conseiller pour le choix des personnes de confiance, apporter un soutien actif lors de situations trop douloureuses mal soulagées à l'hôpital, expliquer les procédures (hospitalisation à domicile, sédation, soins palliatifs)... c'est le quotidien de nos bénévoles, en relation avec des juristes ou des médecins conseillers pour des interventions plus spécifiques. D'abord et surtout écouter sans aucun jugement, prendre le temps avec la personne ou ses proches, respecter l'appelant, sa souffrance, ses incertitudes... N'est-ce pas ce qui manque actuellement bien souvent dans la relation médecins/soignants/malade ?

**La déléguée nationale chargée d'ADMD-Écoute**



## La commission Soignants

La commission Soignants de l'ADMD est là pour vous aider dans toutes les problématiques de la fin de vie :

- Vous expliquer ce que dit la loi et ce que vous pouvez en attendre,
- Vous dire si la loi est appliquée correctement ou non,
- Vous conforter dans l'idée que les anti-douleurs sont sous-dosés,
- Vous aider à communiquer avec l'équipe soignante...

Cette commission est composée de médecins et d'infirmiers ; des médecins généralistes, des spécialistes (dont des psychiatres) ; certains avec des compétences professionnelles sur la prise en charge de la fin de vie ; certains à la retraite et d'autres toujours en activité. Tous bénévoles...

Vous pouvez demander de l'aide à cette commission par l'intermédiaire d'ADMD-Écoute ou par l'intermédiaire du délégué de l'ADMD dans votre département. La première chose qui sera faite par un membre de cette commission sera de vous écouter, de comprendre votre problématique, d'avoir une idée précise de la pathologie présentée et des traitements qui ont été appliqués, d'évaluer le pronostic et les conditions de prise en charge actuelle et future ; de connaître plus précisément les directives anticipées si elles ont été rédigées et de vous rappeler ce qu'en dit la loi ; de vous donner des conseils pour une hospitalisation à domicile (HAD)...

Ensuite, votre interlocuteur vous donnera des armes pour exprimer au corps médical ce qui ne va pas dans la prise en charge ou si la loi n'est pas respectée. En aucun cas il ne s'agira de militantisme pour l'euthanasie, mais d'écoute et d'empathie vis-à-vis de celui qui souffre et qui, à l'évidence, n'est pas écouté. Il vous expliquera aussi que la personne de confiance ou un parent peut demander à l'équipe soignante d'initier une procédure collégiale afin de statuer rapidement sur la mise en place d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès. Si cela ne suffit pas, cette personne pourra prendre contact avec le médecin généraliste et l'équipe soignante. Pour finir, et vous l'aurez compris, elle vous permettra de remplir votre rôle de personne de confiance.

**Dr Jean Daquin**  
Délégué national chargé  
de la commission Soignants

## La représentation des usagers du système de santé

L'ADMD est une association agréée pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique. Cette mission d'intérêt général a fait l'objet d'un arrêté de renouvellement le 6 avril dernier, pour 5 années, à compter du 10 août 2021. Nos représentants des usagers (RU), bénévoles engagés au service de la défense et de la représentation des usagers, participent activement à l'exercice de la démocratie sanitaire.

Vous trouverez sur le site de l'ADMD (Agir / Devenir représentant des usagers) un guide intitulé Les principaux mandats de RU réalisé par France Assos Santé (FAS) qui est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. En quelques fiches pratiques, il reprend les différentes missions auxquelles les adhérents de l'ADMD peuvent prétendre dans le cadre de la représentation des usagers. Elles donnent une bonne idée pour tout candidat de l'objet de la mission, des prérequis éventuels et de l'investissement nécessaire, afin de s'engager en toute connaissance de cause.

Nos représentants sont désignés à la suite d'appels à candidature lancés par les agences régionales de santé (ARS). Les dossiers de candidature sont instruits par le siège de l'ADMD et obligatoirement validés par son président. Une fois la candidature retenue et validée par l'ARS, le RU signe une Charte des représentants des usagers et se voit remis le Guide des RU. Deux cents représentants des usagers, avec mandat de l'ADMD, œuvrent sur l'ensemble du territoire national, y compris Outre-Mer. L'ADMD est ainsi présente au sein même des établissements dans les commissions des usagers (CDU), mais aussi des Unions régionales des associations agréées d'usagers du système de santé, des Espaces éthiques régionaux, des Conférences régionales de santé et de l'autonomie et d'autres instances contribuant à la démocratie sanitaire.

**Yves Grégoire**  
Délégué national chargé  
de la représentation  
des usagers du  
système de santé

### NUMÉROS UTILES

- > Secrétariat de l'ADMD :  
01 48 00 04 16  
infos@admd.net
- > ADMD-Écoute :  
01 48 00 04 92  
admd-ecoute@admd.net
- > Commission Soignants :  
commissionsoignants  
@admd.net
- > Représentation des usagers du système de santé : ru@admd.net
- > Fichier des directives anticipées :  
01 48 00 04 89  
da@admd.net

# Un comité culturel, pour quoi faire ?

Notre nouveau conseil d'administration a souhaité la création d'un comité culturel dont j'ai le plaisir d'avoir la charge. Pourquoi ce comité ? Depuis longtemps, nous sommes sollicités par différents acteurs de l'art – littérature, cinéma, théâtre, musique – qui souhaitent nous présenter leur création lorsque le sujet concerne la fin de la vie. Ce comité regroupe une dizaine de personnes chargées de prendre connaissance de ces œuvres. Il permet de valoriser celles qui font écho à notre revendication de liberté en fin de vie, à notre humanité et à la laïcité. Nous n'hésitons pas non plus à présenter des œuvres controversées mais le lecteur en est informé grâce à la critique proposée sur le site. « L'art est une arme de distinction ». Un moyen de communication très fort qui émeut souvent au plus profond de soi. L'art permet aussi de toucher concrètement du doigt certaines situations que nous ne pourrions imaginer sans lui. J'espère que ce comité culturel vous inspirera et qu'il favorisera aussi votre curiosité à aller sur notre site.

Catherine Daquin  
Administratrice, chargée du comité culturel



## LIVRES

### MES MAUVAISES FILLES ZELBA



Dédiée à la mémoire de Vincent Lambert, cette bande dessinée, œuvre de Zelba, revient sur l'histoire, autobiographique, de deux sœurs qui, en 2006, aident leur mère à mourir, respectant par là sa demande.

Nous sommes en Allemagne en 2006. Ylva et Liv sont confrontées à l'agonie de leur mère, malade des poumons depuis l'enfance et régulièrement soumise à des crises d'étouffement et des séjours à l'hôpital. Cette fois-ci l'œdème pulmonaire n'est plus surmontable, la mère est dans le coma, et le médecin indique aux deux femmes la marche à suivre pour une mort assistée active de leur mère : augmenter la dose de morphine, débrancher le masque à oxygène et laisser, a priori sans conscience de la douleur, la personne s'asphyxier. Un type de pratique à la mesure de « notre » sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès. Si cette mort assistée est bien l'axe central de l'œuvre, c'est la vie qui submerge la mort : la vie de Bri, la mère, qu'elle-même raconte en « off » – maladie, joies familiales, séparation, dernier amant disparu, disparition dont elle est inconsolable. Cette mère dont la présence aimante et les réflexions, par la magie de la bande dessinée, accompagnent ses filles au long de l'album. Ces deux sœurs différentes, l'une réservée, l'autre sarcastique, qui affrontent unies la situation. Le choix d'un contrepoint avec le remariage

du père divorcé, remariage accueilli entre amertume et bienveillance par ses deux filles.

Tout un fil d'histoires et de présences tissé autour de cette mort et une formidable mise en scène graphique des émois, des doutes et de la tendresse qui unissent les personnes face à la mort d'une personne aimée. Les coups de griffe aussi, réservés à l'Eglise...

On laissera le lecteur apprécier le dessin, à la fois précis et charmant, le scénario très construit et qui semble pourtant couler de source, les inventions graphiques (de l'alternance de la couleur aux passages en gris-bleu liés à l'hôpital), l'imaginaire qui surgit par moment (telle cette truite, Schubert et Courbet convoqués...). Zelba dit avoir horreur du mélodrame et cette bande dessinée est tout sauf un mélodrame mais bien plutôt un condensé d'humanisme, d'humour et d'amour. Ce qui devrait nous lier dans et face à la mort. **LB**



### UNE QUESTION DE MORT ET DE VIE IRVIN ET MARILYN YALOM

Ce livre n'est pas un roman, mais une chronique d'une mort annoncée, écrite à deux mains, d'une grande richesse philosophique et humaine... C'est l'histoire d'une fin de vie, après soixante-dix ans d'une existence partagée entre

Marylin, universitaire et écrivaine, brillante spécialiste d'études féministes et de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, et Irvin, célèbre psychothérapeute et écrivain spécialiste de la fin de vie, nourri de la leçon des philosophes.

À l'heure de la maladie de Marilyn, ils ont alors entrepris d'écrire jusqu'au suicide assisté voulu par Marylin ; Irvin poursuivra l'écriture seul pendant sa période post-mortem abordant les nombreux sentiments liés au deuil. Ce n'est pas un livre triste. C'est une ode à la vie, à l'amour. Leurs voix alternent, avec lucidité et tendresse. Ils échangent sans fard sur leur peur de la mort, l'amour, le couple, la perte de l'être aimé et le chagrin, la maladie, le déchirement de la séparation finale, la mémoire, le deuil et la solitude.

Marilyn ne s'apitoie jamais sur son sort. Elle organise sa vie, prenant sa maladie et sa mort annoncée comme support de pensée et d'action. Elle s'inquiète pour ceux qu'elle décide de quitter.

Irvin, le thérapeute existentiel, réagit en veuf et en patient. Livré à lui-même, il réalise la perte de pans entiers de sa vie car Marilyn était sa mémoire. Il s'appuie sur certains auteurs, citant de nombreux philosophes qui ont soutenu sa vie : « Un homme ne peut pas être prêt à mourir s'il n'a fait que commencer à vivre. Nous devons tous nous donner pour but d'avoir déjà suffisamment vécu. » Sénèque. **SD**



### LE VIEUX MICHEL ROSTAIN

Oui, ce roman est une déclaration d'amour(s), amour du théâtre, amour de la musique, amour de la femme, amour des autres, amour du complexe, amour du beau, amour de la vie.

Mais surtout amour de son grand amour, son épouse. Amour au point de décider de mourir ensemble.

L'évolution philosophique de ce « vieux » est poignante... Ce mot « vieux » redécouvre - aveux ou regrets - ce qu'il n'a pu accomplir, le souvenir d'un jeune corps perdu, le refus du temps qui passe.

Ce « vieux » déambule au milieu de personnages croustillants pour certains. Danièle, cette atypique gardienne du Temple Théâtre est formidable de richesse de cœur et d'écoute. Simon, ce troublant et superbe jeune metteur en scène au regard magnétique, nous émeut.

Puis un événement inattendu et violent ouvre les yeux du « vieux » sur la valeur de la vie, cette vie qu'il aime par dessus tout mais qu'il abîme par ses états d'âme.

Le « vieux » maintenant octogénaire devient enfin Jean-Michel ; il se reconnaît dans l'entière réalité de la vie avec son âge, sereinement et pleinement au présent.

L'intérêt et l'amour qu'il porte à son couple en sont démultipliés. Un couple soudé, puissant, fort, indivisible jusqu'à la mort.

Un formidable désir de vie et de liberté pèsera jusqu'au bout dans le choix de fin de vie de ce couple. **CD**



### FILMS

Voir ou revoir, sortis en 2021 :

Tout s'est bien passé, de François Ozon, tiré du livre d'Emmanuèle Bernheim qui relate les derniers mois de la vie de son père.

Supernova, de Harry Macqueen, très émouvant.

Et sorti en 2020 :

Blackbird, de Roger Michel, magnifique et bouleversant.



### MUSIQUE

Écoutez ces messages en paroles et musique. L'art d'imprégner tous nos sens, la musique touche au plus profond de soi.

Écoutez l'émouvante Qui m'aime me tue, de Michel

Sardou, écrite en 2018.

Écoutez la révoltée Libercandil, de Patrick Magne, écrite après l'obstruction parlementaire de cinq députés le 8 avril 2021 à l'Assemblée nationale.



### THÉÂTRE

Vous pouvez (re)découvrir sur notre site les pièces que nous proposons dès leur sortie.

Certaines voyagent en France.

La plupart, en revanche, sont éphémères.

RETROUVEZ TOUTES  
LES CRITIQUES SUR  
NOTRE SITE ADMD.NET  
À LA RUBRIQUE  
COMPRENDRE

### ADMD

130, rue Lafayette

75010 Paris

Services administratifs :

Tél. : 01 48 00 04 16

ADMD - Écoute :

Tél. : 01 48 00 04 92

Fichier national

des directives anticipées :

Tél. : 01 48 00 09 89

Courriel : [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)

Site : [admd.net](http://admd.net)

Toujours plus d'informations sur notre site [admd.net](http://admd.net) et sur les réseaux sociaux :



Twitter, Instagram :

[admdfrance](https://twitter.com/admdfrance) et [jeunesadmd](https://www.instagram.com/jeunesadmd)

Facebook :

[admd.france](https://www.facebook.com/admd.france) et [jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

**Directeur de la publication :**

Jonathan Denis

**Responsable de la rédaction :**

Philippe Lohéac

**Coordinatrice de la rédaction :**

Sandrine Arrault

**Conception graphique :**

Richard Cousin  
[yumyum.fr](http://yumyum.fr)

**Couverture :**

Véronique  
[arlyscreation.fr](http://arlyscreation.fr)

**Illustrations :**

Freepik

**Impression :**

Imprimerie Arlys  
12, rue Gustave-Eiffel  
95190 Goussainville  
Tirage papier :  
41 800 exemplaires

**Dépôt légal :**

À parution

**Bon à tirer le :**

11 février 2022

Les textes signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

DANIÈLE PIERRA

## Le choix ultime



© Ouest France

Tout au long de la lecture du livre de Danièle Pierra, le lecteur ressent la colère légitime de cette femme qui a enduré tant de souffrances ; souffrances d'une mère déchirée face à l'état d'entre deux vies qu'a enduré

son fils, Hervé, pendant huit ans et demi.

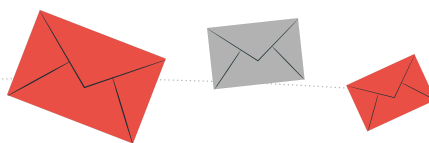
Le lecteur ressent aussi un grand respect pour Danièle, car cette colère est pudique. Jamais Danièle ne se laisse déborder par son chagrin dans ses mots. Elle a choisi, plutôt que de ne faire qu'un témoignage, d'utiliser son expérience, celle de son mari, Paul, celle de ses enfants, toute cette famille qui autour de son fils a vécu ce drame, pour lancer un appel militant et rappeler toutes les tergiversations que notre pays subit sur le sujet de la fin de vie par nos politiques depuis la loi Kouchner. Ce livre est celui d'une femme courageuse qui s'est battue et se bat encore pour que nous arrivions, enfin, à obtenir une loi de liberté en fin de vie dans notre pays.

Les bénéfices de ce livre seront reversés intégralement à de petites associations vendéennes d'entraide.

CD

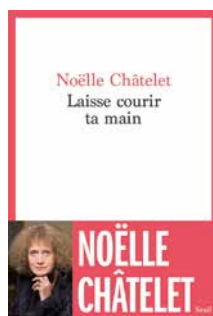


Bulletin à découper ou à recopier



NOËLLE CHÂTELET

## Laisse courir ta main





Chaque sujet traité par Noëlle Châtelet la propulse dans un engagement total indéniable. Elle y met toute sa force, son courage. Mais un jour, son corps lui crie « Stop ! » et la laisse quatre mois durant dans une totale immobilité. « C'est là que j'ai compris que les maux du corps et de l'âme forment un bien étonnant duo... »

Noëlle Châtelet met à profit cette parenthèse pour se questionner sans concession et dresser un inventaire exhaustif sur sa carrière avec une profonde sincérité. Elle choisit de dialoguer sans complaisance avec elle-même. Ce dialogue qu'elle nous livre, en toute humilité, nous apprend à mieux connaître cette femme, dans ses liens familiaux et ceux, si puissants, avec sa mère. Mais surtout, il nous dévoile comment naissent ses sujets d'écriture qu'elle ne peut taire. Survient la mort de sa mère. Mort choisie. Résultat d'un militantisme de la première heure, puisque cette femme était co-fondatrice de l'ADMD. Comme elle, Noëlle a milité en laissant courir sa main pour raconter la fin de vie de cette mère tant aimée. Après La dernière leçon, vous découvrirez que son rôle de « passeur » ne s'est pas arrêté là. Loin s'en faut... Ce livre est passionnant et puissant.

CD

## Protégez vos proches... offrez-leur ce bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) : <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M.	Cotisation annuelle : <b>26 €</b>	<b>À renvoyer à l'ADMD, accompagné de votre règlement : ADMD – 130, rue Lafayette – 75010 Paris Tél. : 01 48 00 04 16</b>
Nom :	Cotisation "jeunes" (jusqu'à 36 ans) : <b>5 €</b>	
Prénom :	Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : <b>47 €</b>	
Adresse complète :	  <b>Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : <a href="http://admd.net">admd.net</a></b>	<p>Nous souhaitons utiliser les données à caractère personnel que vous nous fournissez via ce formulaire, notamment pour communiquer avec vous et pour vous permettre d'adhérer à l'ADMD. Lisez notre politique de confidentialité (sur <a href="http://admd.net">admd.net</a>) et la notice que nous fournissons à chaque adhérent pour connaître l'ensemble des informations sur notre usage de vos données à caractère personnel.</p> <p>Fait à : le : Signature :</p>
Téléphone :		
Date de naissance :		
Courriel :		
Profession :		
<b>Comment nous avez-vous connus ?</b>		
(s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ )		